



14ème législature

Question N° : 42422	De M. Guillaume Larrivé (Union pour un Mouvement Populaire - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > gendarmerie et police	Analyse > effectifs. statistiques.
Question publiée au JO le : 12/11/2013 Réponse publiée au JO le : 11/11/2014 page : 9516 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 29/04/2014 Date de renouvellement : 05/08/2014		

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé prie M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer le nombre total des policiers et celui des gendarmes, en ETP (équivalent temps plein), au 31 décembre 2009.

Texte de la réponse

Les effectifs de police et de gendarmerie depuis 1996 s'établissent comme suit (en effectifs réels au 31 décembre de chaque année) :

Police nationale

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
134 018	135 583	139 257	144 417	146 291	146 038	145 795	147 379	146 617	148 660

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
150 275	149 881	148 121	145 560	145 540	145 456	142 945	142 456

Gendarmerie nationale

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
93 403	94 607	94 097	95 973	93 810	94 236	96 791	99 713	99 731	100 219

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
100 540	101 336	100 389	97 416	96 107	96 076	94 546	94 735

La politique de sécurité du gouvernement s'appuie, en particulier, sur des moyens humains renforcés pour la police et la gendarmerie nationales. Après les 13 700 suppressions d'emplois de policiers et de gendarmes décidées durant la période 2007-2012, la création de 480 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes a été prévue en



2013. Un effort comparable sera consenti chaque année durant la mandature. 405 emplois supplémentaires seront ainsi créés en 2014. Il convient également de souligner que tous les départs à la retraite sont désormais remplacés poste pour poste. La sous-exécution temporaire, en 2013, du schéma d'emplois pour la police nationale, liée à des difficultés de recrutements d'adjoints de sécurité et à des départs en retraite plus nombreux que prévus, sera compensée dès cette année grâce à des autorisations d'emplois supplémentaires (483 ETP) permettant un respect strict des engagements pris. Dans le respect des impératifs de maîtrise des dépenses publiques, les forces de police et de gendarmerie doivent en effet disposer des moyens de fonctionner correctement pour lutter efficacement contre la délinquance et répondre aux fortes attentes de la population en la matière.